

La majorité cherche un compromis sur la dépénalisation de l'IVG

■ MR, Open VLD, CD&V et N-VA ont une réunion ce mardi. Une majorité de rechange existe sur papier pour sortir l'avortement de Code pénal.

Le débat parlementaire sur l'éventuel retrait de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) du Code pénal s'entamera pour de bon ce mercredi en commission de la Justice de la Chambre.

Mais en coulisses, les discussions ont déjà démarré. On le sait : pas moins de sept propositions de loi (PS, Ecolo-Groen, SP.A, Open VLD, Défi, PTB et CDH) sont sur la table. Ces textes prévoient tous de sortir l'avortement définitivement du Code pénal. En 1990, l'IVG a fait l'objet d'une dépénalisation partielle pour autant qu'il soit pratiqué à la demande de femmes en détresse, jusqu'à 12 semaines de grossesse et moyennant un délai de réflexion de 6 jours. Hors de ces conditions, des sanctions pénales sont prévues, pour la femme comme pour le médecin.

Des "blancs" à compléter

Il existe aujourd'hui un large consensus social pour considérer que l'avortement ne doit plus figurer

dans le Code pénal comme "crime contre l'ordre des familles et la morale publique", mais dans une loi particulière, distincte de celle sur les droits des patients.

Mais il reste de grands écarts, selon les textes, sur la manière de dépénaliser l'avortement: jusqu'à quel délai de grossesse admettra-t-on une IVG ? Maintiendra-t-on, ou pas, des sanctions en cas de non-respect des conditions ? Envers le médecin uniquement ?

Pour tenter de dégager une synthèse entre les diverses propositions, Karine Lalieux (PS) a travaillé à une proposition d'amendement commun à son propre texte, qu'elle a envoyée par e-mail à ses collègues.

Avec des "blancs" à compléter : on y parle d'interruption volontaire de grossesse pratiquée avant x semaines de conception; d'un délai de x heures à respecter par le médecin entre la première consultation et l'intervention; on n'y trouve pas de sanctions en dehors de ce cadre.

Deux réunions prévues

Une réunion est programmée ce mardi matin sur ce texte. En théo-

rie, une majorité alternative existe sur la sortie de l'IVG du Code pénal. Au sein de la coalition fédérale, MR et Open VLD seraient partie prenante.

Mais la N-VA est contre. Et si les auditions ont fait évoluer la position du CD&V, pas question de rallier le texte de Karine Lalieux.

Le CD&V a envoyé des signaux très clairs : si ses partenaires s'engagent dans une majorité de rechange, sur la base d'un texte porté par le PS, ce serait considéré comme un coup de poignard dans le dos. La solidarité gouvernementale en sortirait fragilisée et même gravement ébranlée. "Elle exploserait carrément, oui !", insiste un observateur.

Un autre compromis

Il nous revient qu'une autre réunion "importante", entre partenaires de la majorité fédérale est prévue ce mardi. Objectif : rechercher un compromis sur la dépénalisation de l'IVG, où chacun des partenaires peut se retrouver – quitte à "tordre un peu le bras à la N-VA".

Annick Hovine